



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET - M. WAHARTE

**Pouvoirs :**

Mme CZURKA à M. MONDOLONI  
M. MERSALI à M. SAHRAOUI  
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ  
M. DE SOUZA à M. GARDIOL  
Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN  
Mme SAHUN à M. BOCCIA

**Absents :**

M. BORELLI - M. ALLIOTTE

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE CIMETIERES**

**N° Acte : 7.1**

Délibération n°24-40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction comptable M4  
Vu la délibération d'approbation du Compte de Gestion 2023 du Budget annexe Cimetières  
Vu la délibération d'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Cimetières

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant le vote du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Cimetières, il convient de procéder à l'opération d'affectation définitive des résultats.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal les résultats du Budget Principal suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE CIMETIERES</b>
Recettes Fonctionnement	99 280,96
- Dépenses Fonctionnement	55 126,00
<b>= Résultat 2023</b>	<b>44 154,96</b>
+ Report à nouveau 2022	242 641,72
<b>= Résultat de Fonctionnement cumulé</b>	<b>286 796,68</b>
Recettes Investissement	55 126,00
- Dépenses Investissement	44 154,76
<b>= Solde d'exécution 2023 de la section Investissement</b>	<b>10 971,24</b>
+ Solde d'exécution 2022 de la section Investissement	-54 362,24
<b>= Solde d'exécution d'Investissement cumulé</b>	<b>-43 391,00</b>
+ Restes à réaliser Recettes	0,00
- Restes à réaliser Dépenses	0,00
<b>= Besoin ou Capacité (- ou +) de Financement de la section Investissement</b>	<b>-43 391,00</b>

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 286 796,68 € en report à nouveau de la section de fonctionnement ; et de reporter le solde d'exécution d'investissement d'un montant de - 43 391,00 €.

Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	<b>286 796,68 €</b>
Solde d'exécution d'investissement reporté (001)	<b>-43 391,00 €</b>

Les résultats sont repris au Budget Primitif 2024 du Budget annexe Cimetières.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour et 7 Abstentions (FERAL Patrick / BOCCIA Hervé représentant : SAHUN Véronique / GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / WAHARTE Stéphane)

APPROUVE l'affectation définitive des résultats du Budget annexe Cimetières de l'exercice 2023.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**




POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 02/04/2024

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

